CONSULAT DE FRANCE.
... DECEMBRE 1847.
...présenter à ce consulat, pour ...intéressent, les personnes dont

Labat, Pierre
Lenoir, (dame et sa fille)
Littée, Azelia (Dlle)
M.
Mangin, Ch. Nicolas Antoine
Malavergne, J J
Mangeot, les époux
N.
Narzaud, Edme
Nouchet, Octave
P.
Pey, François
Pain, Louis Clair
R.
Remy, Remy
Rodain, Vincent
Euther, Auguste (coiffeur)
Rhodes, Simon
Rousselot, Etienne
Roux, (veuve de Arné) [le duc]
S.
Seigneurie, Adolphe Yacinthe
Steward, née Paris (Mme Saucheray,
Simonin, Jean Louis
T.
Tiné, veuve née Robert
Truchet, Dlle
V.
Vesque, Louis Eugène
Vonderscher, Charles
Z
Zammarette, Charles

...Consulat de France, située ...St. Pierre, est ouverte tous ...du matin à trois heures de ...
7 déc

AVIS

...est par le présent donné, que les ...des trois municipalités ...Nouvelle-Orléans, ont été livrés ...Toute personne qui se ...l'estimation de sa propriété aura ...pendant trente jours à dater de ...présent avis, pour faire rectifier ...[illegible] ...Le dit ...contient un exposé ...lesquels il demande cette ...

...sont déposés dans la salle ...Conseil Général (l'Hôtel de Ville, ...et les secrétaires y trouvera ...(fête exceptée) ...à 2 heures de l'après midi ...taxes aux personnes ...tous les appels qui pour...

...sur les assessments. ...le 29 novembre 1847.
...CUVELLIER, Secrétaire

...de la Nouvelle-Orléans.
MUNICIPALITE No TROIS
...lundi 13 décembre 1847.
...le pavage de la rue Casa... ...Elysées, jusqu'à la Levée, ...au bureau du Mai... ...contrat.
P. SEUZENEAU, Recorder.
...décembre 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

...[illegible]...
...17 octobre 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire.

...que Joseph S. Cu... ...St-Bernard, s'est ...des bons suivants, ...piastres, souscrit par lui le ...shérif de la paroisse St ...Martial St-Germain et ...piastres souscrit par lui le 15 ...de la paroisse St-Bernard, ...Martial St Germain et Louis ...deux cents piastres sous... ...1847, comme collecteur des ...de la dite paroisse St Ber... ...piastres, Martial ...J. M. Cucullu ...piastres.

...[illegible]...

...ISAAC JOHNSON.
...Secrétaire d'Etat.

...WHITTEMORE & CUTTER,
8 Nouvelle Levée.

Marchandises de Toile (Batiste) ...Sarah Ann et Merlon de ...l'assortiment de mouchoirs ...en pièces et demi...
...pour le marché mexicain.
...Arabe.
...A vendre par
McDOWELL & PECK, rue Gravier

...du Clinton, venant ...
...[illegible]...
S. GRATIAN,
No. 35 rue Natchez

BOIS D'ARC
...d'Osage-pousse de 1847.
...[illegible]...
Wm DINN,
11, Commune.

...du Wakona, de ...
...St Julien Medoc, 75 barriques vin ...136 barils vin blanc divers ...prunes en pobans; 30 caisses prunes
...en magasin:
...150 barriques ...1250 caisses vin rouge St ...barriques vin de Marseille (marque) ...15 barriques vin rouge;
Par J. & J. TARDOS, 15, Conti.

Librairie de Lelièvre.
...rue Royale.
...derniers arrivages:—Lamartine, ...édition de Bruxelles en ...vol in 12, do edit. de ...histoire moderne, 1 v., ...de littérature, 1 vol; Bo... ...1 vol; Muller, histoire ...Felassier, dictionnaire ...littérature française, ...1 vol; Lamartine, Mé... ...1 vol., Poésies diverses, ...1 vol; Simmon ...Dumas, Comte de ...Martin l'enfant trouvé, ...pour étrennes ...d'albums de toutes ...Livres élémentaires, ...

Fournitures de Daguerréotype.
...Voigtlander, opérant rapidement, ...pour 1/4 de plaque. ...pour 1/2 do
...de première qualité:
...[illegible]...
LEOPOLD JEANNET,
22, rue St Louis.

G. W. DUNHAM,
Manufacture de
...SOULIERS ET BRODEQUINS, ...assortiment de marchandises ...manufacturés pour ...Nouvelle Orléans.—Aussi des arti... ...supérieures, à vendre ...de la Douane, Nouvelle-Orléans.

Bottes, Souliers et Brodequins,
...314 caisses en débarquement des na... ...Ontario et Gov. Davis, à vendre par
R. G. HOBBS,
12, rue de la Douane.

JOHN HAYMAN & Co., marchands de chaux de ...Glen, Norristown et St Ge... ...américain, briques à feu ...anglaises et argile, crin pour ...de Paris, et généralement tous les ar... ...goudron brai, résine, ...huile de Palme, toujours en mains ...Poydras et au No. 11, aux Magasins ...Municipalité. 16 déc

...250 sacs poivre, 12000 do noix de Galles, ...et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
68, Magasins.

...DUPAYS—60 balles denims; 8 cais... ...en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
68, Magasins

...BALEINE—200 caisses blanc de ba... ...en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
68, Magasins

...de clous assortis, en maga... ...par
NORCROSS & FOSDICK,
68, Magasins.

T...caisses thé en cannister; 400 demi boîtes ...en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
68, Magasins

TÉRÉBENTINE—50 barils, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co.
9 rue des Magasins

SEL DE BONAIRE—5,000 boisseaux chargement ...Louis Walsh, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co,
9 rue des Magasins

COUVERTURES Gramer—30 balles en débar... ...du navire Vistula de Bordeaux, à ven...
H. de GOER & RIFFLARD.

CHOUCROUTE—16 barils choucroute en débar... ...et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
93, rue des Magasins.

AVIS JUDICIAIRES.

J. J. L[illegible]—No. 1,030.
EN vertu d'[illegible] m'a été adressé par l'[illegible] de paix pour la [illegible] et daté du [illegible] décembre 1847, et sous [illegible] des parties, qui a été enregistré en cour, [illegible] en vente publique, vendredi, 24 courant, à [illegible] heures et demie, à l'encoignure des rues Victoire et Champs-Elysées, Un lot de meubles, ainsi que plusieurs autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
23 déc FRANCIS MOUNEY Constable

Succession de Benjamin Denys.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Cuvillier curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS,
18 déc—3fen10j Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de la Banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans, en liquidation—No. 21,106—Les créanciers de la Banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans, et tous ceux qui y sont intéressés sont par le présent notifiés de déduire dans les dix jours suivant la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les comptes d'administration des affaires de l'institution ci-dessus nommée, aujourd'hui terminées par la liquidation, ne seraient pas confirmés et homologués et les fonds répartis.
Par ordre de la Cour, 16 décembre 1847.
18 déc P. LEBLANC, Greffier

Succession de Daniel Crethen.
L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte et tableau présentés par le curateur ne seraient point approuvés et homologués, et les fonds entre ses mains répartis conformément.
Par ordre de la Cour, ce 16 décembre 1847.
16 déc—3en10j ALF. ROUSSEAU, Greffier

Succession de B. A. Deseché.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Dubois, curateur de ladite succession, ne serait point homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour,
16 déc EMILE BORDELOIS, dép. greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Johann H. Bruns a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Philipp A. Newmann, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELOIS,
16 déc—3en10j Député Greffier.

AVIS.
ATTENDU qu'un certificat portant le No. 114 pour cinq actions dans le fonds capital de la Compagnie de l'Exchange de la Nouvelle Orléans, daté du 28 août 1841, sur lesquelles $75 par action ont été payées, au nom de Evariste Marin, et endossé par lui en blanc, a été perdu ou égaré, avis est par les présentes donné qu'application pour un renouvellement du dit certificat sera faite trente jours après la date du présent avis.
Nouvelle Orléans, le 23 décembre 1847.

AVIS.
LES contribuables de la Municipalité No. 3, sont prévenus que la collecte des taxes dues le 1er courant, sur propriétés foncières et esclaves, commencera le 1er janvier 1848. Et ils sont en outre prévenus que les propriétaires qui paieront leurs Taxes dans la première quinzaine de janvier auront droit à une réduction de cinq pour cent; dans un délai d'un mois à quatre pour cent; dans un délai d'un mois et demi à trois pour cent et dans un délai de deux mois à deux pour cent.
M. ESNARD, Trésorier,
1er déc—30j Municipalité No. 3.

Avis de succession.
TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession John Hoover, sont requis de les présenter au curateur, au No 67, rue de Gravier. J. A. BONNEVAL.
23déc.

Changement de domicile.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses habitués et à tous les amateurs de la chasse, qu'il a transporté son magasin d'armes de la rue Toulouse à la rue de Chartres No 160.
23sept—6m A. SOUBIE.

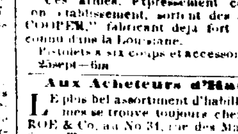

A. SOUBIE, rue de Chartres No 160.
A REÇU et offre à vendre un grand assortiment de FUSILS de chasse de manufacture anglaise. Ces armes, expressément commandées pour cet établissement, sortent des ateliers de "J. R. COOPER," fabricant déjà fort avantageusement connu dans la Louisiane.
Pistolets à six coups et accessoires de chasse.
23sept—6m

Aux Acheteurs d'Habillements.
LE plus bel assortiment d'habillements pour hommes se trouve toujours chez ALFRED MUNROE & Co, au No 34, rue des Magasins, et à prix fixe. Toutes nos marchandises sont manufacturées expressément pour notre vente au détail; le public peut se convaincre que notre stock ne peut être surpassé en qualité et en variété.

Habits.
Habits noirs français et anglais et de fantaisie.
Redingottes do, noir, bleu et fantaisie.
Paletots et sacs, noir, bleu et brun.
Do do drap de pilote.
Do do castorine française.
Do do castorine ondée.
Do do daim de cresson.
Do do satinet noir et fantaisie.
Do do tweed et codrington.
Do do drap de couverture.
Boulevards, drap de pilote bleu et fantaisie.
Sur-touts, castorine noire et ondée.
Capots de couverte, de toutes qualités.
Manteaux, drap noir et couleur.

Pantalons.
En casimir noir, anglais et français.
En casimir fantaisie, do do
En cuir de laine, noir et fantaisie.
En cottonnade française et américaine.
En satinet et tweed.

Gilets.
Gilets Louis XV noir, brodés.
Do cachemire, riche, à châle.
Do velours marron et satiné.
Do Rob Roy, riches dessins.
Do casimir, noir et fantaisie.
Do satin, brochés en soie.
Do velours de soie, noir et fantaisie.
Do de bal, de styles et dessins variés
Chemises, écharpes, cravates.
Chemises superfines, toile, piquées; do percale anglaise, do; do percale York mills, do; do lin du percale et guingan, français; do, Hickory, à raies, &c. Chemises de peau en mérinos, flanelle, gaze, en coton, et caleçons, do; chemises de soie.
Cravates de fantaisie, très riches; mouchoirs de soie et de toile; mouchoirs de batiste, ourlés, à bordures; gants de mérinos, cachemire, daim, chevreau, &c. &c. &c.
Chaussettes de coton, mérinos et fil; parapluies soie et coton, malles, valises, sacs de nuit, &c. &c.
N. B.—Nos articles étant cotés aux prix le plus bas de vente, aucune réduction ne peut être accordée. ALFRED MUNROE & Co,
29nov—30j 34, Magasins.

Saucissons de Lyon.
6 barils en débarquement du navire Francis Depau, du Hâvre.
A vendre par NUMA LACOSTE,
14 déc. 147, rue Royale.

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No 50, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
81, rue du Canal
NOUVELLE-ORLEANS. 17 no

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 93, rue des Magasins
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF
14jan

W. L. Burgess. Geo. C. Taylor
BURGESS & TAYLOR,
Marchands-Commissionnaires.
Foin, Maïs, Avoine, Jambon, Porc, Graisse, &c.
CONSTAMMENT en main et en vente, en lots à la convenance des acheteurs, aux prix les plus bas de la place. No 11, Front Levée.
1ter—1an

J. H. SMOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5juin—1an.

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN,
13fev—1an Agent

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS.
Importeurs directs de marchandises françaises
23ju n

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE rue Conti No. 95 Tient son cabinet ouvert de heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

Bureau de l'Eclairage au Gaz,
Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1847.
AVIS est par le présent donné que le prix du COKE est fixé à 50 cents le baril, à dater du 1er décembre prochain. E. W. WELLS,
23 nov—10f 2 p s Secrétaire

100 Douzaines boîtes gelé e en pâte, de Gouyave, assorties.
40 douz. boîtes d'une livre.
30 do do d'une demi livre.
30 do do d'un quart.
Confitures de la Havane, en pobans.
Liqueurs françaises, assorties, 1ère qualité.
40 caisses cerises à l'eau de vie, de la dernière récolte. Fraises au jus.
10 caisses vermouth de Marseille, 1ère qualité.
100 boîtes assorties cèpes à l'huile,
100 do do champignons.
Truffes du Perigord, en boîtes, demi-boîtes et en bouteilles. JEAN FIEGE,
11 déc Encoignure Royale et St-Pierre

VINS—150 paniers vin de Champagne en grandes et demi-bouteilles; 10 paniers vin de Champagne rosé; 25 caisses vin de Bourgogne, à vendre en débarquement du navire Tremont du Havre, par
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

KIRSCH—2 barils kirsch en débarquement du navire Tremont du Havre, à vendre par
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

CAFE RIO.—Le chargement du brick Delphis, consistant en très beau café, est offert en vente en lots à la convenance des acheteurs, s'adresser à
J. W. STANTON & Co,
21déc Encoignure Magasins et Lafayette,

MAQUEREAUX en barils, 1/2 baril, 1/4 do des Nos 1, 2 et 3, en magasin, et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 68, Magasins.

SUCRE RAFFINE.—En boîtes, demi boîtes, barils ou pains, écrasé ou en poudre, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 68, Magasins.

HOUBLONS—30 barriques, à vendre en débarquement du brick Tiber, et 65 do en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 68, Magasins

CAFE RIO.—200 sacs café Rio; 200 do Java, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 68, Magasins.

CHAMPAGNE de la compagnie.—400 paniers marque de la compagnie, en débarquement du navire Tremont, du Hâvre, à vendre par
16 déc RAYMOND CAHUZAC, V-Levée

SALSEPAREILLE DE SAND.
POUR la guérison permanente de toutes les maladies causées par l'impureté du sang, des humeurs scrofuleuses, rhumatismes, [illegible] boutons, furoncles, maux d'yeux, douleurs dans les os et jointures, ulcères opiniâtres, syphilis, sciatique, maladies [illegible], hydropisie et maladies chroniques [illegible].

[illegible] a acquis aujourd'hui une réputation [illegible] en tous lieux où elle a été mise en usage [illegible] réputation [illegible] seulement sur la [illegible] supériorité incontestable [illegible] Les racines les plus énergiques sont combinées [illegible] de telle sorte qu'elles se [illegible] les unes par les autres; et sous la nom de Salsepareille de Sand, nous offrons un médicament différent totalement dans ses propriétés de toute autre préparation; et n'ayant pas d'égal dans son opération lorsqu'il agit sur un système malade, elle est offerte au public sous une forme très concentrée; la bouteille d'un quart peut s'étendre dans six fois autant d'eau; la Salsepareille est encore alors supérieure aux diverses préparations de ce nom.

Son approbation par les médecins, le monde scientifique, et le succès toujours égal qui a suivi son usage, donnent des preuves assez évidentes de sa supériorité à tout esprit impartial. La VERITE EST PLUS RARE QUE LE CHARLATANISME, LAISSONS DONC LES FAITS PARLER D'EUX MÊMES. L'exemple frappant de la guérison d'un cancer que nous copions ci-dessous, est un nouveau chaînon ajouté à la grande chaîne de témoignages, que nous avons reçus sur son mérite, ce qu'elle a fait déjà, elle peut le refaire.

STAMFORD, Conn., 5 oct 1847.
MM. A. B. & D. Sands: — Messieurs, durant l'année 1842, je fus attaqué par un cancer au col qui bientôt s'étendit sur un coté de ma figure, rongeant ma chair, et laissant mon col à nu, suppurant souvent et m'occasionnant des douleurs indécrivables; la nuit le repos fuyait loin de moi, les jours se passaient tristes et soucieux, mon appétit m'avait abandonné, et je touchais déjà aux portes du tombeau. J'étais soigné par les meilleurs et les plus attentifs médecins de l'Etat, qui firent pour moi tout ce qu'il était possible à l'art, et cependant mon mal empirait tous les jours. Le hasard fit que le printemps de 1844 dernier, j'entendis parler avantageusement des cures opérées par votre salsepareille, ce qui me détermina à en faire l'expérience: à peine en-je usé 4 bouteilles, que je sentis une grande amélioration, mon appétit commença à revenir, mes forces augmentèrent; les décharges du cancer décrurent, et je m'aperçus bientôt que les plaies de chair guérissaient. Je continuais son usage suivant vos indications et j'arrivai de jour en jour et de mieux en mieux à être complètement guéri. Il y a maintenant deux ans environ que je suis guéri, et depuis cette époque j'ai toujours été parfaitement bien. J'ai retardé jusqu'à ce jour à vous envoyer ce certificat afin d'être bien certain que la guérison était complète, et maintenant qu'il n'y a plus le moindre doute, je suis heureux de pouvoir proclamer que c'est à l'usage seul de votre salsepareille que je dois ma guérison.

Les cicatrices sont encore visibles, et tous ceux qui me connaissent, ainsi que beaucoup d'habitants de Stamford, peuvent attester l'état désespéré dans lequel je me trouvais et celui de santé dans lequel je suis. Je puis donc sans hésitation aucune recommander l'usage de votre Salsepareille à ceux qui se trouveraient affligés de maux semblables; après avoir fait l'expérience de son effet bienfaiteur je puis dire à tout le monde: N'hésitez et ne doutez pas plus longtemps; mais faites provision de ce médicament, restaurateur de la santé sous l'influence divine de la providence.

Je suis avec reconnaissance et demeurerai toujours, votre ami, ISAAC STEVENS.

Pour plus amples informations, ainsi qu'évidence complète de la valeur supérieure de ce remède, voyez les avertissements et pamphlets, que les agents délivrent gratis.

Préparé et vendu par A. B. et D. Sands, pharmaciens, encoignure Fulton et William, New-York.
Se vend à la Nouvelle Orléans, chez
SICKLES & Co, 21, Magasins et 40, Canal
A. OLIVER & Co, Chartres,
J. DUPILHO, Chartres.
Et par les principaux droguistes des Etats-Unis. Prix—Une piastre la bouteille; cinq piastres les six bouteilles. 7déc—1m

INSTITUTIONS.

College St. Xavier, Cincinnati, Ohio.
LES cours annuels de cette Institution ont commencé le 6 septembre dernier. Le cours d'éducation suivi dans cette Institution est divisé en deux branches, Classique et Commerciale, et est dirigé de telle sorte que l'élève peut s'adonner à l'une de ces deux branches seulement, ou à l'une et à l'autre.
La branche commerciale comprend l'Anglais, le Français, l'Histoire, la Géographie, l'Arithmétique, l'Ecriture et la Tenue des Livres.
La branche classique, indépendamment des classes sus énoncées, comprend le Latin, le Grec, la Poésie, la Rhétorique, la Chimie, la Botanique, les Mathématiques, la Physique et la Philosophie.
CONDITIONS:
Pension et instruction dans toutes les branches ci-dessus, $120 00
Demi Pension, do, 100 00
Le paiement devra être effectué d'avance, par semestre ou trimestre.
Pour connaître les dépenses extra et les règlements, on pourra écrire au proviseur, franc de port.
Les pères de famille ou les tuteurs qui désirent envoyer leurs fils ou leurs pupils au collège Saint Xavier, sont priés de passer à l'Evêché, où ils trouveront un des professeurs de cette Institution, qui partira pour Cincinnati au commencement du mois de Janvier prochain et qui se chargera d'y conduire les jeunes gens qu'on lui confiera.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Gustave Schmidt, rue Royale, No 117, ou chez M. Huchet Kernion, No 52, rue Bienville, qui agissent comme agents réguliers dudit College et qui sont autorisés à y admettre les jeunes gens qui leur sont recommandés par leurs parents ou par leurs tuteurs.
déc15-12f

LOUISIANA HIGH-SCHOOL.
(Lycée Louisianais.)
RUE BOURGOGNE 251, ENTRE ST-PHILIPPE ET DU MAINE.
Dirigé par M DOMINIQUE ROUQUETTE.
L'ENSEIGNEMENT embrasse, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les mathématiques pures, les mathématiques mixtes, les mathématiques pratiques, la rhétorique, la philosophie, la géographie, la récitation, la lecture, le catéchisme.
Les élèves seront soumis à une discipline sévère, mais tempérée par une douceur toute paternelle.
La religion étant la pierre fondamentale, la condition sine qua non de toute bonne éducation; le développement de l'intelligence étant un mal sans le perfectionnement du cœur par la morale évangélique, M. Rouquette fera tous ses efforts pour inspirer aux élèves qui seront confiés à ses soins, surtout et avant tout, l'amour de Dieu, seule et véritable source de l'amour de la famille et de la patrie.
Le révérend Adrien Rouquette viendra plusieurs fois par mois faire aux élèves des instructions religieuses.
Tous les dimanches et fêtes d'obligation les élèves seront conduits par le principal à la messe de huit heures, en hiver, et de sept heures, en été.
Les conditions sont les mêmes que sous M. Poirier:
"Pensionnaires, par mois $30
"Demi-pensionnaires 15
"Externes 5 @ 10
"Les arts de pur agrément, comme la musique, le dessin, l'escrime et la danse, sont aux frais des élèves.
"La pension doit être payée par quartier, la demi pension et l'externat, par mois.
"Il n'est point reçu de pensionnaires pour moins de trois mois, ni de demi pensionnaires ou d'externes pour moins d'un mois.
"Il n'est point fait de déduction aux pensionnaires pour absence de moins d'un mois, ni aux demi-pensionnaires ou aux externes pour absence de moins de deux semaines, excepté en cas de maladie.
"Il n'est point fait de déduction pour le temps des vacances annuelles.
RÉFÉRENCES:
Rév. M. J. Perche, Cyprien Dufour,
Rév. P. Moriarty, Charles Gayarré,
Pierre Soulé Pierre Hoa. 29 oct—3m

Institution de Mme Desrayaux,
Fondée en 1832 par Mme Lairis, et dirigée depuis 1840 par Mme DESRAYAUX.
Rue des Remparts, encoignure Bienville.
L'ETABLISSEMENT doit être transféré, vers la fin de décembre, dans un plus vaste local, dont la construction s'achève rue Bourgogne entre les rues Bienville et Douane. 25 sep—3m

Mandeville Academy.
CETTE Institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par M. F. McManus et M. A. Dorion, ex-professeur de latin, de français et de littérature au Collège Jefferson offre aux parents et aux enfants tous les avantages que l'on peut désirer et trouver dans une bonne maison d'éducation. Le nombre toujours croissant des élèves fait espérer que dans peu l'institution de Mandeville, fondée depuis quelques mois seulement, sera dans l'état le plus florissant.
Le prospectus de l'établissement se trouve chez M. Steel, V. Hébert et Lelievre, libraires à la Nlle-Orléans. 21juil—a

INSTITUTION
DE JEUNES DEMOISELLES,
PENSIONNAIRES ou Externes, rue Carondelet, près la rue St-Joseph, fondée en 1842, par Miles. Allison, de Londres.
Dans cette institution, où sont employées les meilleures méthodes connues en Europe, les soins les plus assidus sont donnés à l'instruction et aux progrès des jeunes demoiselles dans toutes les branches qui constituent une éducation accomplie.
Les cours sont faits dans les langues anglaise et française, et les études, basées sur un système bien raisonné, sont adaptées aux âges et aux connaissances acquises des élèves.
Les meilleurs professeurs sont employés dans l'institution.
Miles Allison enseignent la peinture à l'huile ou à l'aquarelle du paysage, des fleurs; le dessin linéaire et académique. 7oct—3m

Cuisines patentées de Bebe.
LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.
Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATER WORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.
Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant ou fait d'économie que de commodité.
S MASPEREAU & Co,
27 août— Rue Condé, No 22

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 16, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 223, Broad-Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS ils viennent de recevoir par les derniers arrivages, des LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:
ARTICLES POUR LES PLANTEURS:—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, levites et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-fait, paletots, surtouts, habits-sacs, noirs, gris mélangé et satinet à carreaux; gilets de dessous noir-mélangé et cordes; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en gingas bleu, et calicot; ces épais tricotés à la campagne; 55 caisses brodequins Russets, faits expressément pour l'usage des habitants.
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE:—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites équitées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.
ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir; d'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambie et Joinville.
PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux [illegible] et cotonnade de fantaisie et [illegible].
GILETS DE DESSOUS—De style, [illegible] collets à roulaux, croisés, et [illegible] à [illegible] en casimir noir, en velours [illegible] et en cachemire noir, à [illegible].
[illegible]
Les habitants et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet de première qualité, en magasin et à vendre par J.M. CABALLERO
15déc 38, Vieille Levée

CAFE—Café de la Havane en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15déc 38, Vieille Levée

SUCRE—Blanc, jaune, brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15déc 38, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPE—1ère qualité de principe, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
15déc 38, Vieille-Levée

MUSIQUE DE SOIRÉES, DE BALS, MUSIQUE MILITAIRE.
MM. E. L[illegible], artistes du Théâtre d'Orléans, et Conrad, annoncent respectueusement que dans le but de mériter la faveur de leurs amis et du public, ils se sont adjoint M. GILLES, exclarinettiste du célèbre orchestre Musard et des bals de la Cour de France, et M. BAUMANN, dont les talents comme cornet à piston sont déjà bien connus; de plus M. KNALL, première clarinette du Théâtre d'Orléans, et M. TRUST, pianiste distingué. Ils se chargent comme par le passé de fournir la musique requise à grand et petit orchestre; ou celle pour piano, avec ou sans accompagnement.
A cet effet ils ont des quadrilles, walses, polka, redowa etc. du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.
M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires soit pour sorties de compagnies, banquets militaires, etc.
S'adresser rue Ste-Anne No 101, entre Bourgogne et Rempart, ou au bureau du contrôle du Théâtre d'Orléans. 23 nov—6m

Douane de la Nouvelle-Orléans.
Département de la Trésorerie, 27 novembre 1847.
DES propositions cachetées, pour les matériaux désignés ci-dessous, seront reçues jusqu'au premier lundi de février 1848, au bureau des Commissaires nommés pour l'érection de la Douane de la ville de la Nouvelle Orléans:
18,500,000 bonnes briques bien cuites; la dimension exacte encore donnée.
19,000 barils chaux fraîche.
7,000 do ciment hydraulique.
55,000 do sable fin. (Le tout plus ou moins.)
Les matériaux ci-dessus devront être délivrés à la Nouvelle Orléans, aussi près que possible du lieu où est maintenant la Douane, et en telle quantité qu'il sera requis, conformément aux appropriations faites par le Congrès.
Les propositions seront adressées à MM. Denis Prieur, Alcée Labranche et Wm. M. Gwinn, commissaires pour l'érection de la Douane de la Nouvelle Orléans, portant pour titre: Propositions cachetées pour fournitures de matériaux pour l'érection de la Douane de la Nouvelle-Orléans.
Lorsque les propositions auront été ouvertes par les commissaires, ils en communiqueront des copies avec leurs réflexions et recommandations pour être soumises au département.
La communication des commissaires sera adressée au premier contrôleur de la Trésorerie, qui, d'accord avec le premier auditeur de la Trésorerie, donneront par écrit, au département, leurs réflexions relatives aux propositions. Le droit de rejeter des propositions est réservé.
De bonnes sécurités seront requises afin de garantir l'accomplissement fidèle des conditions faites pour la fourniture des matériaux mentionnés ci dessus.
R. J. WALKER.
Secrétaire de la Trésorerie.
7 déc—au 1er lundi de fev

TATOUT FRERES,
No. 161, RUE DE CHARTRES, Encoignure Toulouse.
Importeurs directs d'une grande variété de bonneterie, articles de fantaisie, parfumerie, etc. 18 déc

Marchandises Nouvelles
Au Magasin de Grande Variété.
TATOUT FRERES,
REÇOIVENT par les arrivages de France, d'Angleterre, d'Allemagne et du Nord, un grand assortiment de marchandises, qui méritent l'attention des marchands de la ville ainsi que ceux de la campagne.
Grand choix de bas pour dames, blancs, bleus, écrus et gris mêlé; do pour enfants et fillettes, blancs et gris mêlés, assortis de Nos.; chaussettes pour enfants, écrus, gris et couleurs de fantaisie; chaussettes pour hommes, en coton, gris, écrus, blancs, bleus; do en laine; bonnets de coton blanc, pour hommes et pour femmes; jupes de coton tricotées; do caleçons et camisoles; gants de coton, laine, soie et autres; bretelles, diverses qualités; galons français et allemands, assortis Nos.; lacets pour corsets, soies, filoselles et en coton; do pour souliers et bottines; grand choix de fil par livres, Marshal et autres marques, blanc, bleu, noir, écru, gris et autres, assortis de Nos; fil glacé, extra fin, Nos. assortis; dépôt de fil Alexander en bobines; papier à écrire fin, foolscap et ordinaire, do à lettres, qualités diverses; encre bleue et noire, fréquente; plumes d'acier et autres, crayons, &c.; porte-crayons de tous genres; couteaux de table et autres; tirebouchons, divers modèles; aiguilles Warrin et autres marques; hameçons assortis de Nos.; trompes allemandes, assorties de Nos; anneaux de cuivre pour rideaux; cadenas sur cartes et autres couverts en métal, fin et super fin; do en fer battu; rasoirs et cuirs à rasoirs; miroirs français, ronds et autres modèles; peignes de démêlé, buffle, façon buffle et en corne; do fins et extra fins, en ivoire, do de poche, divers modèles nouveaux; brosses à cheveux, à habits, à barbe et à peignes; do à dents et à ongles.
Grand choix de parfumeries, savons fins et autres; do pommades, crèmes, essences et huiles diverses; poudre de riz et parfumerie; vinaigre pour bois étant liège; épingles en paquets assorties; boutons de corne, lasting, nacre, agathe et autres; capsules de toutes marques; ficelle en coton; baleines pour robes, assorties de qualités et de longueurs; mouchoirs madras et autres, blancs et avec dentelles; chaînes françaises, américaines et autres; allumettes, bonne marque; bolivar, nécessaires, acajou et palissandre, cartonnages, nouveaux modèles; jouets d'enfants, assortis; cannes grises, couleurs et marbre.
Ils ont constamment en magasin, un grand assortiment d'autres articles, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits.
TATOUT FRERES,
18 déc No. 161, rue de Chartres, enc. Toulouse

Grande variété d'objets nouveaux.
SANCAN & GENTY, successeurs de M. A. V. Roger, ci devant rue Royale, 112, ont l'honneur d'aviser en nombreuse clientèle et le public en général, qu'ils ont transféré leur magasin rue de Chartres, No. 91, encoignure Conti. Ils engagent respectueusement les Dames à venir visiter leur magasin, où l'on trouvera une très grande variété de jouets pour enfant et objets nouveaux de fantaisie, qu'ils viennent de recevoir de Paris. Ils tiennent aussi toute sorte de cheveux, tels que nattes, bandeaux, frisettes, &c; un grand assortiment de parfumerie fine et une infinité d'autres objets nouveaux. 3 déc—1m

$10 piastres de recompense.
PARTI marron du steamer "Courtier," il y a près de trois semaines, le nègre CATO, âgé d'environ trente ans, taille de 5 pieds 6 pouces. Cet esclave a le bout de l'oreille gauche fendu; il ne parle qu'anglais et s'exprime très bien. Il a été acheté dernièrement de M. P. W. Johnson de la paroisse Plaquemines.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera le dit nègre dans l'une des geôles de l'Etat par AUG. LAROSE & Co.
22 déc 70 Vieille Levée

[illegible] MARRON de chez le soussigné, ... HENRY alias Benjamin, bien ... M. C. Matche... ... âgé de 26 ans, taille d'environ 5 pieds 5 pouces, ayant bonne tenue, parlant anglais et français. Le propriétaire suppose qu'il est caché dans quelque maison ou à bord de quelque bateau. Les personnes qui le recéleraient, seraient poursuivies suivant la loi.
22 déc—4f FRANCOIS JURÉ.

CONDUIT aux épaves du premier district de la 2e Municipalité, encoignure Robin et Annonciation:
Un cheval bay de seize mains de haut, longue queue et crinière, non ferré, nulle marque visible.
S'il n'était pas réclamé d'ici au 25 décembre courant, il sera vendu à l'encan par B. Kerrison, encanteur préposé à cet effet, au coin des rues Baronne et Commune. P. A. VAN BEUREN,
16 déc—3en10j 1er. lieut. de la garde de nuit.

$20 de Recompense
Seront payées à celui qui ramènera chez le soussigné, ou le conduira à la geôle, la mulâtre nommé ST-JEAN, ayant appartenu à Mme Trémoulet. Il est âgé de 29 ans, assez joli de figure, grands et minces et les genoux cambrés en dedans et de fort grands pieds; il a été élevé chez Mr Trémoulet, et est probablement caché dans les environs. V. DAVID,
22 déc—3f rue St-Pierre, en face de l'Arsenal

10 de Recompense.
PARTI marron de l'habitation Auguste Reggio, le 25 novembre, le nègre MACK, âgé d'environ 35 ans, taille 5 pieds 6 pouces, parlant français et anglais. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de la Nlle-Orléans.
21déc

$50 de recompense.
PARTIE marronne, la négresse nommée MARY ANN WELSH, âgée d'environ 33 ans, taille ordinaire, avec une cataracte sur l'un de ses yeux; elle marche en se dandinant, et parle anglais seulement.
On l'a vue rôder autour du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles, ou donnera des informations nécessaires pour la remettre en possession du propriétaire.
GEORGES BROWN,
20 déc— 57 et 59, rue de la Commune

$25 DE RECOMPENSE.
S'EST absenté de chez la soussignée depuis le 22 octobre dernier, le jeune griffe DORSIN, âgé de 22 ans ayant une légère cicatrice courant de l'œil sur le nez; taille de 5 pieds 6 ou 8 pouces, parlant l'anglais et le français, bien connu en ville comme vendeur de légumes au marché de la Première Municipalité. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet Etat. Et une récompense additionnelle de $25 sera donnée à celui qui pourra faire découvrir la personne qui lui donne asile.
Paroisse Jefferson, un peu au-dessus du faubourg Gretna.
8 déc Vve J. B. DEGRUY.

$100 de Récompense
SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 20 août dernier. Marque particulière: — un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.
Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.
S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J. Tardos, 15, rue Conti,
28 sep— O. ST. AMAND.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Clinton, de Bordeaux:
400 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien.
30 do 12 do vin blanc H.-Sauterne.
15 do 24 1/2 bles do do
V. MAIGNAN,
16déc 87, St Louis.

EAU DE VIE DE COGNAC—A vendre au débarquement du navire Talma, de Bordeaux, 10 demi pipes eau de vie Cognac, de A. Dussaut, par
22 nov—10 F JORDY, 10 rue Conti

A VENDRE: Une sucrerie, dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge, bien située et faisant face au Mississipi, bien boisée d'une grande quantité de cipres &c. Ensemble avec SOIXANTE ESCLAVES, de tout sexe et de tout âge, et une plantation d'excellentes cannes à sucre. Environ 900 ARPENTS DE TERRE qui ont besoin d'une petite levée, se trouvant entre deux pointes. Pour tous les renseignements et conditions, s'adresser à J. P. MICHEL à Baton-Rouge, qui vendra aussi 10 quarts de section de terres dans l'Etat de l'Illinois. 24 nov—30

AU PUBLIC.
LE prix moyen de nos achats de farine, étant aujourd'hui de $6 00, nous donnerons la semaine prochaine, à partir de lundi 15 novembre, vingt-deux pains d'UNE LIVRE chacun, pour une piastre
RODRIGUEZ & Co,
Boulangerie du Ba. E. U, 241 rue Julie
On y trouvera toujours, aux plus bas prix, des biscuits de mer, au sucre, au beurre et des biscuits [illegible] pour navires et pour plantes. 17 nov

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au [illegible] général, qu'à dater de ce jour ils [illegible] le poids du pain qui sera [illegible]
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 7[illegible]—Les Président, Directeurs & Co., de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane against, etc. vs Euill Barthélémy Le Breton et Henriette Beauchamp, son épouse, [illegible]—En vertu d'un writ fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour du District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 10 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière et de l'esclave ci-après décrites saisies dans la dite affaire, savoir:
1o. Un lot de terre situé dans le carré de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Dauphine, du Quartier et Bourgogne, et formant l'encoignure des rues Dauphine et du Quartier, ayant (mesure française) 21 pieds 3 pouces de face à la rue Dauphine, 32 pieds 2 pouces face à la rue du Quartier, 31 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne parallèle à la rue du Quartier et perpendiculaire à la rue Dauphine, et sur l'autre ligne de profondeur qui est une ligne brisée, 1o. 4 pieds perpendiculairement à la rue du Quartier; 2o. un pied parallèle à la dite rue du Quartier et courant sur la rue Bourgogne; 3o. 9 pieds 3 pouces perpendiculairement à la dite rue du Quartier; 4o. 5 pieds 10 pouces parallèle à la rue Dauphine et courant vers la rue Bourgogne; 5o. 20 pieds 6 pouces perpendiculairement à la dite rue du Quartier; 6o. 21 pieds 10 pouces aboutissant et parallèle à la rue du Quartier; 7o, et enfin 10 pieds 6 pouces perpendiculairement à la rue du Quartier (le tout moins 13 de face à la rue Dauphine, sur 60 pieds de profondeur), ensemble toutes les bâtisses, constructions, circonstances et dépendances du susdit lot de terre, sans aucune exception ni réserve.
2o. Un terrain situé au faubourg Tremé, près cette ville, se composant des lots Nos. 14, 15, 16 et de partie du lot No. 17 de l'ilet No. 8; mesurant dans son ensemble 90 pieds de face à la rue de l'Hôpital, 131 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles face à la rue Johnson.
3o. Un lot de terre aussi situé dans le faubourg Tremé, désigné par le No. 4, de l'ilet K, à l'encoignure des rues Derbigny et St-Philippe, mesurant 30 pieds 10 pouces face à la rue St-Philippe, sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny (mesure française).
4o. L'esclave CELESTE, âgée d'environ 23 ans.
La quelle susdite propriété ensemble avec celle ci après décrite, située en d'autres paroisses de l'Etat, sont hypothéquées in globo, pour garantir cent soixante neuf actions de $500 chaque du fonds capital de l'Association Consolidée, inscrites aux noms des défendeurs, savoir:
1o. 34 ilets de terre situés à Fribourg, près Carrolton, paroisse de Jefferson, désignés sous les Nos. 12, 13, 14, 19, 20, 21, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 39, 42, 43, 44, 45, 50, 51, 53, 53, 54, 55, 56, 59, 61, 62, 63, 66 et 67, sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, député voyer de la paroisse Jefferson, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville.
Lesdits ilets de terre bornés comme suit, savoir:
L'ilet 12 entre les rues Warsaw, Chesnut, Warren et la ligne de division de Fribourg
L'ilet 14, entre les rues Warsaw, Chesnut, Warren et Broadway.
L'ilet 19, entre les rues Chesnut, Warren, Wapping et Broadway.
L'ilet 20, entre les rues Chesnut, Warren, Wapping et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 21, entre les rues Chesnut, Wapping, Wendorf et la ligne de Fribourg.
L'ilet 24, entre les rues Chesnut, Wapping, Wendorf et Broadway.
L'ilet 27, entre les rues Chesnut, Wendorf, Borée et Broadway.
L'ilet 28, entre les rues Chesnut, Wendorf, Borée et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 29, entre les rues Chesnut, Borée, Sauvé et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 30, entre les rues Chesnut, Borée, Sauvé et Broadway.
L'ilet 31, entre les rues Broadway, Borée, Fauvé et Pine.
L'ilet 34, entre les rues Broadway, Pine, Sauvé et Destrehan.
L'ilet 35, entre les rues Broadway, Chesnut, Sauvé et Destrehan.
L'ilet 36 entre les rues Chesnut, Sauvé, Destrehan et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 37, entre les rues Chesnut, Destrehan, Miro et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 38, entre les rues Destrehan, Miro, Chesnut et Broadway.
L'ilet 42, entre les rues Broadway, Miro, Gayoso et Pine.
L'ilet 43, entre les rues Broadway, Chesnut, Miro et Gayoso.
L'ilet 44, entre les rues Chesnut, Miro, Gayoso et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 45, entre les rues Chesnut, Gayoso, Canada et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet No. 50, entre Broadway, Pine, Canada et Yazoo.
L'ilet 51, entre les rues Chesnut, Broadway, Canada et Yazoo.
L'ilet 52, entre les rues Chesnut, Canada, Yazoo et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 53, entre les rues Chesnut, Yazoo, Mobile et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 54, entre les rues Chesnut, Yazoo, Mobile et Broadway.
L'ilet 55, entre Broadway, Pine, Yazoo et Mobile.
L'ilet 56, entre les rues Broadway, Pine, Mobile et Choctaw.
L'ilet 59, entre les rues Broadway, Chesnut, Mobile et Choctaw
L'ilet 60, entre les rues Chesnut, Mobile, Choctaw et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 61, entre les rues Chesnut, Choctaw, la ligne de division de Fribourg et la ligne du fond.
L'ilet 62, entre les rues Broadway, Chesnut, Choctaw et la ligne du fond.
L'ilet 63, entre les rues Broadway, Pine, Choctaw et la ligne du fond.
L'ilet 66, entre les rues Broadway, Pine, Otatti et la ligne du fond.
Et l'ilet 67, entre les rues Broadway, Otatti et la ligne du fond.
2o. La moitié indivise d'une portion de terre située sur la rive droite de la rivière ou Ouachita, dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, mesurant quinze arpents de face, de huit pieds et huit pouces de dite rivière Ouachita, et s'étendant en profondeur jusqu'au bayou Pierrot, bornée en haut par la propriété de Vve. Paris, alias Champagne, et en bas par celle de Fs. Tomphorne Boutte; ensemble toutes les bâtisses, constructions, circonstances et dépendances de la dite terre.
3o. Des ilets de terre situés à Longueville, paroisse de Lafourche Intérieure, désignés par les Nos. 23, 26, 27, 44, 109, 110, 111, 112 et 114 sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, le 20 décembre 1835 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville.
L'ilet 23, compris entre les rues du Canal, de Lafourche, Neuvième et Dixième, est composé de six lots mesurant chacun cinquante pieds face aux rues du Canal et de Lafourche, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
L'ilet No. 26, compris entre les rues de Lafourche, Barataria, Neuvième et Dixième, est composé de huit lots dont les Nos. un, deux, trois et quatre, mesurant chacun cinquante-cinq pieds de face à la rue Neuvième, sur une profondeur de cent pieds, et les Nos. cinq, six, sept et huit, mesurant chacun cinquante-cinq pieds de face à la rue Dixième, sur une profondeur de cent cinquante pieds.
L'ilet No. vingt-sept compris entre les rues Barataria, Neuvième et Dixième, et une réserve de cinq pieds qui s'est faite la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, est composé de huit lots dont les Nos. un, deux, trois et quatre mesurent chacun cinquante-cinq pieds face à la rue Neuvième, sur une profondeur de cent cinquante pieds; et les lots Nos. 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun cinquante-cinq pieds face à la rue Dixième, sur une profondeur de cent cinquante pieds.
L'ilet No trente deux, compris entre les rues de la Fourche, Barataria et Onzième et le chemin public qui longe le Bayou de la Fourche, est composé de huit lots dont le No un mesure cinquante-cinq pieds de face sur le chemin public et cent cinquante pieds de profondeur; sur la ligne qui le sépare de la rue Barataria, cent pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No deux; le No deux mesure cinquante-cinq pieds face au Chemin public, sur une profondeur de cent soixante-quinze pieds sur la ligne qui le sépare du No un, et de cent quatre-vingt pieds sur la ligne qui le sépare du No trois; [illegible] ... sur une profondeur de cent cinquante pieds.
L'ilet No cent dix, compris entre les rues de la Fourche, Barataria, Trente-Septième et Trente-Huitième, est composé de huit lots dont les Nos un, deux, trois et quatre mesurent chacun cinquante-cinq pieds face à la rue Trente-Huitième, sur une profondeur de cent soixante-six pieds; et les Nos cinq, six, sept et huit mesurent chacun soixante-cinq pieds face à la rue Trente-Septième, sur cent soixante-six pieds de profondeur.
L'ilet No cent onze, compris entre les rues du Canal, de la Fourche, Trente-Huitième et Trente-Huitième, est composé de six lots mesurant chacun cinquante-cinq pieds face aux rues du Canal et de la Fourche, sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.
L'ilet No cent dix, compris entre les rues Fourche, Barataria, Trente-Septième et Trente-Huitième, est composé de huit lots dont les Nos un, deux, trois et quatre mesurent chacun cinq pieds face à la rue Trente-Septième, sur soixante-cinq pieds de profondeur; et les Nos cinq, six, sept et huit mesurent chacun soixante-cinq pieds face à la rue Trente-Huitième, sur soixante-cinq pieds de profondeur.
L'ilet No 111 compris entre les rues Barataria, Trente-septième et Trente-huitième et une réserve de 5 pieds que s'est faite la Compagnie des Canaux de Barataria et La Fourche et composé de huit lots dont les Nos 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun cinquante cinq pieds face à la rue Trente septième sur cent soixante-cinq pieds de profondeur, et les Nos 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun cinquante cinq pieds face à la rue Trente-huitième sur cent soixante-cinq pieds de profondeur.
L'ilet No 112 compris entre les rues du Canal, de la Fourche, Trente-huitième et Trente-neuvième, est composé de six lots mesurant chacun cinquante-cinq pieds face aux rues du Canal et de la Fourche, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
L'ilet No 113 compris entre les rues de la Fourche, Barataria, Trente-huitième et Trente-neuvième, est composé de huit lots dont les Nos 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun cinquante-cinq pieds face à la rue Trente-huitième, sur une profondeur de cent soixante-cinq pieds, et les Nos Cinq, Six, Sept et Huit mesurent chacun cinquante-cinq pieds face à la rue Trente-Neuvième, sur une profondeur de cent soixante-cinq pieds.
Et enfin l'ilet No 114 compris entre les rues Barataria, Trente-huitième et Trente-Neuvième et une réserve de cinq pieds que s'est faite la Cie. des Canaux de Barataria et La Fourche et composé de huit lots dont les Nos Un, Deux, Trois et Quatre mesurent chacun cinquante-cinq pieds face à la rue Trente-huitième, sur une profondeur de cent soixante-cinq pieds; et les Nos Cinq, Six, Sept et Huit mesurent chacun cinquante-cinq pieds face à la rue Trente-Neuvième, sur une profondeur de cent soixante-cinq pieds.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
8 déc—3en40 Shérif de la paroisse d'Orléans

PEAUX de veaux cirés de Lemoine—2 caisses peaux de veaux de la fabrique Lemoine, à vendre en débarquement du Tremont, du Havre, par
H. DE GOER & RIFFLARD,
21 déc 21, Magasins

MEULES de moulins françaises (Burr Stone)—30 paires meules françaises, dite Burr Stones, de 21 à 54 pouces de diamètre à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
21 déc 21, Magasins

Bas de laine, mérinos et coton
NOUS venons de recevoir un grand assortiment de mérinos, gaze, gilets de tricots et chemises, caleçons, gants, chaussettes et bas de différentes qualités, à vendre par McDOWELL & PECK,
16déc 90, rue des Graviers.

Dépôt de grands vins de Bordeaux.
LES soussignés, seuls agents pour le Sud des Etats-Unis, de la maison Barton et Guestier, de Bordeaux, offrent en vente une facture qu'ils viennent de recevoir, elle se compose de:
20 caisses de 12 bouteilles, St-Julien, 1841;
25 do de 24 1/2 St-Julien, 1841;
10 do de 12 bouteilles, Batailley, 1841;
10 do de 12 do Château-Beychevelle, do;
5 do de 12 do Branne-Mouton, 1841;
5 do de 12 do Château-Léoville, 1841;
5 do de 12 do Latour, 1841.
EUGENE ROCHEREAU & Co,
17 déc—3m 17 et 19, rue St Louis

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs qui lui seront adressés à lui.
A. MICHOUD,
1déc—1an Bureau 288, coin Ursulines et Levée

VICTOR BOUMAG[illegible] entièrement à son commerce d'importation, et livre exclusivement à la gestion de toute biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou résidents en ville. Il accepte les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis.
Rue St-Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1847.

COGNAC—8 [illegible] bon Champagne Olivier et [illegible], à vendre par
DABAN, QUEYROUZE & Co,
11 et 13, rue St Louis.

[illegible]
E. VALLAIN, Commune.

Succession de feu Thomas M. Doyle, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 décembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le lundi, 3 janvier 1848, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de lots de terre ci-après décrits, savoir:
1o.—Un certain lot de terre, situé au faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro dix-huit, suivant un plan dressé par [illegible], voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire public, à la Nouvelle Orléans. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.
2o.—Un autre lot de terre situé au même faubourg et désigné suivant le plan, sous le numéro dix-neuf, mesurant également 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3o.—Un autre lot de terre situé au même faubourg et désigné suivant le dit plan, sous le numéro vingt deux, mesurant également 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à 12 et 18 mois de crédit.
Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
22déc—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Absolom Benjamin Legett, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 décembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai mardi 4 janvier 1848, à 4 heures P. M., au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue Marigny, entre celles d'Amour et Bons-Enfants, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication
D'une certaine quantité d'outils d'arrimeur tels que charriots, brouettes, pelles, leviers, &c., &c., appartenant à cette succession.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
22déc—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Propriété de grande valeur.
Succession de feu Louis Barthélemy Macarty, décédé.
VENTE DE L'HOTEL CONTI, Rue Conti.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu de deux ordres de vente datés du 16 avril 1847 et 3 juin 1847, rendus par l'honorable Cinquième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai en vente le mardi 28 déc 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites, situées dans la Première Municipalité.
No 10. UN LOT DE TERRE, situé rue de la Douane, No 101, entre les rues Marais et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes face à la rue de la Douane, sur 117 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur; il existe sur ledit lot de terre une maison en bois couverte en ardoise, ayant quatre chambres, une galerie et deux cabinets, une cuisine en bois, composée de trois chambres; ladite propriété est bornée d'un côté par celle ayant appartenu à ladite succession, de l'autre par celle de M. D. Murphy et dans la profondeur par celle appartenant ou ayant appartenu à MM. [illegible] et A. Soulié.
No 11 Un lot de terre situé dans la 1re Municipalité rue Conti, No 24, entre les rues Chartres et Vieille Levée, connu sous le nom de l'HOTEL CONTI, mesurant, en pied français, 68 pieds 9 pouces face à la rue Conti (côté nord), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue de Chartres par la propriété de Mme veuve François Marie Perilliat, du côté de la rue de la Levée, par la propriété de Mme veuve Fitzgerald, et dans le fond par celle de M. P. Lacroix. Il existe sur ledit lot de terre: 1o—Une maison à deux étages, avec mansardes et rez-de-chaussée, construite en briques, couverte en ardoises, et composée comme suit: Dans les mansardes, huit chambres fines (intra et antites); au second, un grand corridor ou vestibule d'environ 10 pieds de large, avec onze chambres dont quatre sont avec foyer. Au 1er se trouve la même distribution qu'au second. Au rez-de-chaussée il y a une grande salle de café et un magasin de chaque côté de la maison, le tout séparé par un grand corridor à porte cochère. 2o—Un autre corps de logis, attaché à la susdite maison, construit aussi en briques, couvert en ardoises, composé de trois étages et rez de chaussée, ayant au 3me étage 13 chambres, au 2d étage 13 autres chambres, au 1er une vaste salle à manger, et au rez de chaussée une grande chambre de chaque côté, servant de cuisines, magasins, &c. &c. 3o—Un autre corps de logis, faisant équerre et dépendant de ladite maison; bâti aussi en briques, couvert en ardoises, composé de 3 étages, ayant sur une des façades au 3me étage quatre cabinets ou chambres à domestique avec cheminées doubles. Au 2d étage, il y a la même distribution qu'au 3me étage. Au 1er étage, deux chambres à cheminée. Au rez de chaussée, une grande pièce et une petite chambre, sur l'autre façade qui compose une chambre à feu, et au dessous un office, le rez de chaussée forme une grande cuisine. Le cour de ladite propriété est pavée en pierres plates, les tuyaux de Water-works y sont posés, &c. &c. Ledit est loué de la manière suivante, savoir: La partie supérieure à M. Levis comme l'hôtel, à raison de $1500 par an, à partir du 1er novembre 1845 jusqu'au 1er novembre 1848, avec un privilège pour sept années de plus en payant pour lesdites deux années $1500 par an, en billets de trois mois de loyer chaque, [illegible].
Les trois magasins situés rue Conti, au-dessous dudit hôtel, sont loués à bail, à raison de vingt-cinq piastres par mois, payables chaque mois, deux desquels expireront le 31 octobre 1848, et l'autre en faveur de M. Levis, sera valable, jusqu'au 31 octobre 1848 dans le cas où il gardera l'hôtel jusqu'à cette époque.
Conditions de la vente:
1o. Les susdites propriétés seront vendues: Un quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets à leur ordre avec hypothèque spéciale sur les propriétés jusqu'à final paiement, et portant intérêt à raison de huit pour cent par an, après la date de leur échéance; sans que cette clause soit interprétée de manière à en retarder le paiement à échéance.
2o. Lesdites propriétés étant assurées jusqu'au 20 décembre 1847, les acquéreurs devront maintenir ladite assurance, et les polices d'assurance seront transférées aux vendeurs.
3o. Les acquéreurs se mettront à leurs frais en possession des dites propriétés, les taxes pour l'année 1847 seront également à leur charge.
4o. Les actes de vente seront passés pardevant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront déposer dans son bureau dans les dix jours qui suivront l'adjudication, le quart comptant et les billets pour le crédit. Faute par eux de remplir ces conditions, les propriétés adjugées seront revendues pour leur compte et risques après 3 jours d'avis public.
5o. Les acquéreurs commenceront à recevoir les loyers desdites propriétés à partir du premier janvier 1848.
Les plans seront déposés à la Bourse, le jour de la vente.
JOHN L. LEWIS,
23 nov—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. [illegible]—Veuve J. Quirk vs. Marconi—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, 23 décembre 1847, à 11 heures A. M., sur les lieux, rue des Bons Enfants, près de l'Esplanade, (rayon Marigny), à l'adjudication de l'Usine en ciment de MEUBLES &c. ainsi que deux vaches, deux charrettes et divers autres objets de ménage.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
11 déc—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 20,371—(Cour de District du premier District Judiciaire) John Davis, exécuteur testamentaire de John Smith vs Victoire Grignard et son mari, Pierre Gaillard, et Jean Latour.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 11 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, appartenant à Jean Latour et saisie dans la dite affaire, savoir:
La moitié indivise de trois lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés sous les numéros Un, Deux et Trois, de l'ilet numéro Soixante-six, borné par les rues d'Espagne, Poidette, Mandeville et Prosper, le tout conformément au plan dressé par L. Surgi, le 6 juillet 1835, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, not. public.
Le lot No. Un mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Prosper.
Et les lots Nos. Deux et Trois mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Mandeville, sur 115 pieds de profondeur; le tout mesure française.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
8 déc—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Hannah Flynn, décédée.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 736—En vertu d'un ordre de vente daté du 6 décembre 1847 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, je procéderai le lundi 10 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé au faubourg de l'Annonciation, dans la Municipalité No 2, de cette ville, mesurant 32 pieds de face à la rue des Dryades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine, et désigné sous le numéro Trois, dans l'ilet numéro Trois, borné par les rues des Dryades, Hercules, Terpsichore & Melpomène, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la dite Municipalité, le 20 juillet 1840 et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville.
Lequel lot a été acquis par la défunte pendant la communauté qui a existé entr'elle et son mari, du chargé de faillite (assignée) de John Morgan Hall, par acte au rapport du dit notaire Mazureau, en date du 27 décembre 1845.
Conditions.—Comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
8 déc—3en30 Shériff de la paroisse d'Orléans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 1305.—Mme Reynes vs Fs. Patin. — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 10 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
UN LOT DE TERRE situé au faubourg Washington, au-dessus de cette ville, désigné sous le numéro un, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, le 9 janvier 1837, déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire. Le dit lot de terre mesure, en pied américain, 45 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue du Congrès, sur 95 pieds de profondeur et face à la rue d'Amour.
Le dit lot formant l'encoignure des rues du Congrès et d'Amour.
Conditions—La somme de $42 22 2/3 c., ensemble avec les intérêts à 8 pour cent l'an, à compter du 26 juillet 1847, jusqu'à parfait paiement; $3 frais de protêt et les frais d'instance: comptant.
La somme de $22 00 49 c., le 26 janvier et le 26 juillet 1848, montant de deux billets chacun de la somme de $22 [illegible] c., échéant auxdits jours.
Et la balance à 1 y [illegible]: Comptant.
JOHN L. LEWIS,
8 déc—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

C. H. O'Hara vs R. M. Merwin.—No. 2,309.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable E. Y. Bright, Second Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, dans un magasin d'encan, rue Poydras, No. 107, vendredi, le 24 décembre 1847, un lot de meubles, saisis dans l'affaire susdite.
Conditions—comptant. E. BELLEAU,
16 déc—3&e10 Constable

SARDINES à l'huile—300 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la fabrique bien connue de Guillout, à vendre par
AUG. MOLIER,
16 déc rue St Louis.

VIN ROUGE—100 barriques en débarquement du navire Vistula, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
16 déc—15 rue St-Louis

VIN de Champagne—50 paniers vin de Champagne de la marque A. Patiz, en bouteilles et demi-bouteilles, en débarquement et à vendre par
AUG. MOLIER,
10 déc rue St Louis, No 80.

CIGARES—Un [illegible] de la Havane en débarquement du brick [illegible], à vendre par
LABORDE & XIQUES,
16 déc 94, Commune

CONFITURES DE LA HAVANE—En magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
15 déc 94, rue Commune.

VENTES DE CE JOUR

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
[illegible] Toulouse, 37.
Vente de Meubles!
JEUDI prochain 23 du courant, à 11 heures du matin, rue Conti, No 226, près la rue Villeré, il sera vendu sans réserve, les meubles de ladite maison, consistant en, une belle console, fauteuils, armoires, sofas, chaises, glaces, une pendule, des tapis, tables, &c. &c.
Aussi, les ustensiles de cuisine, avec une bonne pompe en fer.
Conditions, comptant, sur le champ. 21déc—2

Esclaves de valeur.
PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.
Bureau No 67, rue Gravier.
IL sera vendu à l'encan le jeudi, 23 courant, à midi, à la Bourse St-Louis, (sans réserve) les esclaves ci-après décrits, savoir:
ADELINE, âgée de 19 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
MARIE, âgée de 16 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
KATE, âgée de 21 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison, sachant parfaitement bien coudre.
SARAH, âgée de 16 ans, domestique de maison.
Ces esclaves sont vendus pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à paiement sur la propriété vendue et intérêt de sept pour cent par an, du jour de la vente.
Actes de vente pardevant Joseph Lisbony, Esqr. notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 déc

Whiskey, Eau-de-vie de Pêche, Genièvre et Vin de Malaga.
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
JEUDI 23 courant, à midi, il sera vendu, à leur magasin d'encan, No 51 rue des Magasins, pour clore une consignation:
10 poinçons whisky d'Irlande et d'Ecosse,
10 demi pipes eau-de-vie de pêches.
4 pipes genièvre de Hollande,
70 quarts de barriques vin de Malaga, d'importation directe. 22 déc

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur
Raisins! Raisins!
JEUDI 23 courant, à midi, il sera vendu, à leur magasin d'encan, 51 rue des Magasins:
250 barillets raisins de Malaga, les choix, garantis d'être en bon ordre, convenables pour des étrennes.
22 déc

Succession de Adelaide Le Roy femme de Pierre Paulnier.
PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.
Bureau No 112, rue de la Commune.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 19 novembre 1847, il sera vendu [illegible] le vendredi 7 janvier 1848, à midi, à la Bourse St [illegible] les ci-après décrites, appartenant [illegible] savoir:
Un certain lot de terre situé [illegible] Franklin, désigné par le No 15 [illegible] mesurant (au pied américain) 30 pieds [illegible] 7 lignes de face à la promenade des [illegible] pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.
Un lot de terre contigu dans le même faubourg, désigné par le No [illegible] No [illegible] pied américain) 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la promenade Franklin, sur une profondeur de 101 pieds 10 pouces et 2 lignes.
Trois lots de terre dans le faubourg Washington, quartier Dauny, désignés par les Nos 4, 5 et 6 de l'ilet No 23—Les Nos 4 et 5 mesurent chacun 44 pieds de face à la rue St. Avide, entre les rues St. Ferdinand et du Port, sur une profondeur de 105 pieds.—Le No 6 mesure 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue St. Avide, sur une profondeur de 105 pieds et face à la rue St. Ferdinand.
Deux lots de terre situés dans le même faubourg, désignés par les Nos 10 et 11, et sont contigus de l'ilet No 25.—Le lot No 10 mesure 43 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Moisdelle, sur une profondeur de 105 pieds, entre les rues du Port et la promenade Lafayette.—Le No 11 mesure 43 pied. 6 pouces de face à la rue Moisdelle, sur une profondeur de 105 pieds et contigu au No 10.
Conditions—comptant.
Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, not. pub., aux frais des acquéreurs. 21 nov—3en30j

VENTES A L'ENCAN.

Jardinier, Gardienne d'enfants, Domestique de table.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,
IL sera vendu vendredi 24 décembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,
OTHO, nègre, âgé d'environ 35 ans, parf encr., jardinier et nègre de champ.
FREDERICK, nègre, âgé de 27 ans, laboureur et nègre de champ.
CHARLOTTE, négresse, âgée d'environ 23 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec un enfant de deux mois.
MARY, négresse, âgée de 17 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison.
GEORGE, joli domestique de salle à manger et cocher, âgé d'environ 20 ans.
JARRETT, nègre, âgé de 21 ans, bon nègre de champ.
Lesdits esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 mois de crédit, avec intérêt à 8 p. 0/0 par an.
Les actes de vente pardevant T. Guyol. 21déc

Succession de H. H. Banister.
PAR THOMAS J. SPEAR, Encanteur.
47, rue des Magasins au 1er.
SAMEDI, 22 janvier, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, entre Natchez et Gravier, à midi, en vertu et suivant l'ordre qui m'en a été adressé par l'honorable Cour de District, en date du 17 décembre, les propriétés ci-dessous décrites:
1o. Un lot de terre situé dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, mesurant face à la rue Tresonnet, 267 pieds, 93 1/4 pieds et [illegible] sur une profondeur de [illegible] et la rue South Line.
2o. Un certain lot de terre, situé dans Carrollton, paroisse de Jefferson, désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. Pilie, le 25 novembre 1835 déposé comme plan No 20, sur le bureau des plans de J. Cuvillier, notaire public à la Nlle-Orléans, et numéroté 316, sur le plan de Carrollton, borné par les rues Hamilton, Vingtième, Edmond et Rice, mesurant au pied américain environ 400 pieds face à la rue Hamilton; 420 pieds à la rue Vingtième; 340 pieds à la rue Edmond, et 165 pieds sur la rue Rice.
3o. Les fractions de section un et deux, dans le township vingt-troisième ouest du fleuve Mississippi, et range trente trois est, dans le District des terres exposées à être vendues à la Nlle. Orléans, contenant vingt deux 20 centièmes acres.
4o. Les portions des lots de terre, Nos 11, 12, 13, 76, 77 et 78, situés à la Passe Christiane, comté d'Harrison, Etat du Mississipi, chacun mesurant un demi arpent plus ou moins face au Golfe du Mexique.
Le No 11 mesurant en profondeur 40 arpents plus ou moins à la ligne sectionnelle de la section 15, et formant une part de l'ilet 20, le No 12 tant une portion de ladite section 22, et ayant 20 arpents 1/2 sur la même ligne du fond.
Le No 13 est une partie de la même section et a 20 arpents 3/4 de profondeur à la même ligne. Le No 76 est une partie de la section No 21 et a 23 arpents de profondeur jusqu'à la ligne de section 16. Le No 77 est une partie de la même section et a 26 arpents de profondeur à la même ligne. Le No 78 est une partie de la section No 20, et a 14 arpents 1/2 à la ligne du fond, tous à la mesure anglaise, suivant un plan dressé par Juan Y. Pilie, le 25 avril 1844, et déposé dans le bureau de Wm Y. Lewis, notaire public à la Nlle-Orléans.
5o. Terres du Texas certificat Nos 353, 1059, 1051, 1052, scrip, droit à 640 acres de terre, accordées par le gouvernement de Texas à l'A. O. Yates, Ingénieur, bien connu, sous la date de New York, 15 octobre 1838, et situées près la rivière de Saint-Jacinto.
Conditions—Comptant.
Actes de vente, des propriétés 2, 3, 4, et 5, pardevant G. R. Stringer, notaire public. Propriété No 1, pardevant S. H. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'encanteur ci-dessus ou à A. C. Ainsworth, commissaire des terres de Texas et Mississippi. 23déc

Vin de Cherry Extra.
PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm. P. SCOTT, Encanteur.
VENDREDI 24 courant, à 11 heures, il sera vendu au magasin No 37, rue Commune, un grand envoi de vin de Cherry, d'importation directe, faite par MM. Robert & Gérome. Ces vins sont vendus pour clore une consignation; les marchands sont invités d'assister à la vente:
86 huitièmes de barriques,
120 quarts do.
Conditions:—Au dessous de $100 [illegible], au dessus, 60 jours; au-dessus de $300 [illegible] au-dessus de $600, 4 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 21 déc

Succession de Virginie Folse.
PAR BEARD, CALHOUN & Co,
P. E. LAYET, Encanteur.
JEUDI, 13 janvier 1848, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, par ordre de l'hon. Troisième Cour de District Judiciaire, en date du 8 décembre 1847, une certaine négresse nommée CATHERINE, de 24 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, exempte des vices et maladies prévues par la loi. Elle appartient à la succession susdite.
Conditions—comptant.
L'acte de vente pardevant D. Clark, notaire public, à Lafayette. 14 déc—1en3oj

Succession de Gustave Merieut.
PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.
Bureau No 112, rue de la Commune.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 23 novembre 1847, il sera vendu à l'encan le vendredi 7 janvier 1848, à midi, à l'Arcade de Banks, pour le compte de la dite succession:
La négresse ESTELLE, âgée d'environ 23 ans.
Aussi:
3 actions du fonds capital de la compagnie du télégraphe magnétique entre la Nouvelle-Orléans et l'Ouest, de 50 piastres chaque, sur lesquelles 25 piastres ont été payées.
Conditions:—Comptant. L'acte de vente pour la négresse pardevant Joseph Lisbony, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 nov—3en30j

A VENDRE en débarquement des navires Céphalide et Vistula, de Bordeaux et Marseille:
50 barriques vin de Bergasse 1re marque.
50 barils imitation Porto.
50 paniers d'huile marque Plaignol, 24 onces.
50 do absinthe Sauvageol et Brunetton.
50 barriques vin St Julien Médoc.
50 barils vin blanc Haut-Sauterne,
100 do rouge bonne qualité, St. Julien.
En Magasin:
500 caisses fruits à l'eau de vie de toute qualité.
300 do cerises do do
150 do fruits au jus, marque Weyssonneau.
2,000 boîtes do et 1/4 do sardines à l'huile.
50 barriques vin St Julien Médoc.
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
150 barriques vin marque Bergasse.
100 caisses vieux vin blanc Haut-Sauterne.
10 1/4 pipes cognac marque le Coq, 1825.
10 1/4 do do do J. J. Dupuy, de preuve.
200 paniers bouteilles vides de 23 onces.
N. DUBOUYT,
16déc 23, Toulouse, entre Chartres et Levée.

EN magasin de récentes importations et à vendre par les soussignés:
500 paniers huile bouteilles 24 onces.
250 caisses vin muscat de Frontignan.
100 do fruits au jus assortis.
100 do do à l'eau-de-vie assortis.
20 do do curaçao 1ère qualité,
20 do do marasquin do,
20 paniers anisette superfine,
20 caisses liqueurs fines assorties,
10 do sardines demi boites nouvelle pêche,
10 barriques vin vieux pour famille,
40 barils Haut Sauterne et Haut Barsac,
45 do anisette, différentes qualités,
100 dames-jeannes françaises, de cinq gallons et un grand assortiment en bois-lames de toutes grandeurs, toutes qualités, et à demi-jeannes.
MARTIAL PEYRET & Co,
16 déc 97, rue St Louis.

NEGRES A VENDRE—Cent cinquante nègres du Maryland, et de la Virginie, arrivant de Baltimore et se composant de domestiques de maison, cochers, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, forgerons, charpentiers, cochers, barbiers et un grand nombre de nègres de champ, lesquels seront vendus à bon prix, et entièrement garantis.
Les habitants et autres trouveront un grand avantage à visiter son stock à la rue de l'Esplanade.
13 nov—30 J. M. WILSON.

Nègres! Nègres!
LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, à son ancien établissement, rue Moreau, No 32, 3e Municipalité, le plus grand et le plus beau lot de nègres qui ait été importé jusqu'à ce jour. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter son établissement.
Pendant la saison, de nouveaux lots seront reçus régulièrement de la Virginie.
1nov—4m Wm F. TALBOT.

FRUITS—60 caisses fruits à l'eau de vie assortis; 40 do do absinthe do; 20 do prunes do; 12 do poires do, à vendre par
DABAN, QUEYROUZE & Co,
11 & 13, St-Louis.

VENTES DE CE JOUR

Vente sans réserve de marchandises françaises.
PAR F. H. PETITPAIN.
AUJOURD'HUI 23 décembre, il sera vendu sans réserve, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, pour clore une consignation:
430 pièces mousseline de laine, cachemire d'Ecosse, châles en cachemire et écharpes, mousselines, indiennes, casimirs, cotonnades, rideaux damassés, et une variété d'autres marchandises.
Conditions libérales à la vente. 23 déc

Epiceries et Provisions.
PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. SCOTT, encanteur.
AUJOURD'HUI jeudi, 23 décembre, à 10 heures, au magasin No. 57, rue des Magasins, il sera vendu 100 caisses de morue, sucre, thé, café genièvre, whiskey, eau de vie, vin de Porto malaga doux et sec, cerises à l'eau de vie, liqueurs, anisette, vinaigre, savon, amidon, verres, carafes, porc, bœuf et plats cotés, &c. &c. 23 déc

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
Coutellerie! Coutellerie!
AUJOURD'HUI jeudi, 23, à 11 heures, il sera vendu à leur magasin, No 51, rue des Magasins,
500 douz. beaux couteaux de poche.
100 cartes de couteaux.
50 portes crayons en or.
50 paires pistolets.
Ainsi que des perles, boutons, plumes de cuivre, aiguilles. 21déc

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
IL sera vendu jeudi le 23 décembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks rue des Magasins, entre Natchez et Gravier.
Un lot de terre situé au faubourg Annonciation formant l'encoignure des rues Annonciation et Robin, et mesurant, mesure française, 36 pieds de face à la rue de l'Annonciation, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Robin, ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en:
1o Une maison en bois, bâtie à l'encoignure, divisée en deux grandes chambres, galerie derrière, deux cabinets, cuisine et chambre à domestique, puits, latrines, &c.
2o. Une autre maison en bois, bâtie sur la rue Robin, divisée en deux appartements, galerie deux cabinets et cuisine; à cette propriété est attachée l'usage en commun du puits et des latrines.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction, garantis par hypothèque.
L'acte de vente pardevant L. T. Caire, not. pub.
21 déc.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Propriété de valeur dans la 2de Municipalité.
IL sera vendu le jeudi 23 décembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier:
2 lots de terre de valeur, désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet renfermé par les rues Julie, Baronne, Carondelet et Lafayette.
Le lot No 1 mesure 30 pieds de face à la rue Julie, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison de deux appartements, deux cabinets, galerie, cuisine etc.
Le No 2, contigu au précédent, mesure 33 pieds [illegible] 5 lignes de face à la rue Julie, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites consistant en une maison de quatre appartements, deux cabinets, galerie, cuisine etc.
Les deux lots et bâtisses ci-dessus décrits seront vendus ensemble à raison de $60 par mois et seront vendus conformément à un plan qui est exposé à l'Arcade.
Conditions.—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 7 et 14 mois en billets endossés à la satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant O de Armas, notaire public. 21déc

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur
Prime Plats cotés de Cincinnati
JEUDI, 23 courant, à 11 heures, il sera vendu au magasin d'encan, rue des Magasins, No [illegible]
10 barils extra prime plats côtés de Cincinnati [illegible] débarquer. 22[illegible]

VENTE A L'ENCAN
DE TRÈS BELLE BIJOUTERIE.
En or et en argent, pour étrennes.
PAR N. VIGNIÉ,
Encanteur.
JEUDI, 23 décembre 1847, il sera vendu, à midi, au café de la Bourse et Louisiana, un grand assortiment de bijouterie de choix, consistant principalement en:
Une montre en or, patente, tous les trous en pierre fine et diamant, une montre en or patente, double boitier, une montre en or patente, double boitier et réveil en or, anglaise, une montre en or, double boitier, une montre en or avec 2 paires de fil, une bague ou brochet en diamant; épingles, bracelets, colliers, chaînes en or, boucles d'oreilles en argent, épinglettes en diamant; plus 60 douzaines de cuillers, colliers, et un nombre d'articles trop long à détailler.
Conditions—comptant, et payable au moment de l'adjudication. 20déc

Maquereaux, Huile, Sucre, Thé, Tabac, Papier à enveloppe.
PAR SYKES & HYDE.
JEUDI 23 courant, à 11 heures, il sera vendu au No 20 Vieille Levée, pour clore une consignation:
[illegible] barils (plus ou moins) maquereaux No. 3.
24 do do huile de baleine épurée.
8 barriques huile de baleine, supérieure.
20 petits pains de sucre,
25 do brisé.
50 caisses et boites thé assortis.
[illegible] de tabac de la Virginie assortis et marques de choix.
200 rames papier à enveloppes et une grande variété d'articles divers.
La vente est positive, et les conditions seront données à la vente. 21déc

Succession de François Castro.
Pour compte du premier acheteur.
PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.
IL sera vendu à l'encan, le jeudi, 23 décembre 1847, à midi, à la Bourse St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 novembre 1847, et pour le compte du premier acheteur qui a manqué de se conformer aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 16 octobre 1847:
La jeune mulâtresse nommée EMILIE, âgée d'environ 14 ans.
Conditions—comptant. L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 nov—3en30j

Succession de feu François Reynes.
PAR M. BARNETT, Jr., Encanteur.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 10 décembre 1847, et sous la direction de Charles Chauvière, exécuteur testamentaire du dit François Reynes, seront vendus jeudi, le 23 décembre 1847, à 11 heures, dans le magasin No. 67, rue de Chartres, les objets suivants, appartenant à la dite succession, savoir:
Un assortiment de coutellerie, bijouterie, bimbeloterie, parfumerie, toilerie et jouets d'enfants.
Conditions—comptant. 13 déc—3en10j

Bureau pour la Vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN,
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans sont ceux que le courtage de la vente seront des plus modérés.
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent faire vendre des propriétés de tout genre, peuvent s'adresser à lui; il ne sera rien exigé, lorsque M. Moellhausen n'aura pas réussi à conclure la transaction.
fev—

CIMENT ROMAIN, do Hydraulique;
Plâtre de Paris, Bourre de plâtrier;
Poussière de marbre; Tuiles à feu;
Briques à feu anglaises et de Pensacole.
A vendre à la convenance des acheteurs, par
JOHN HAYMAN & Co,
25 oct No. 11, Magasins rouges 3e Munici

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par les derniers arrivages d'Europe, de New York, de Boston et de Philadelphie:
Indienne unie, jolie, rouge, et bleue pr rideaux
Mousseline brochée pour rideaux.
Damas coton, de toutes les couleurs, pr rideaux
Perkale blanche brochée.
Mousseline suisse unie.
Mouchoirs batiste, ourlés, à points à jours,
ditto do avec rivières,
Mouchoirs linon, batiste assortis.
Mousseline à moustiquaires.
Perkale et Nansouk extra fins.
Mousseline laine noire et Alpacca en 2/3 et 5/4.
Mérinos 5/4, couleurs assorties.
Tulle noir et blanc façonné pour pélerine.
Dentelle de fil d'Ecosse, ditto en fil.
Services de table de 10 à 20 couverts.
Nappes damassées, avec ou sans serviettes.
Tapis de table en laine et en coton.
Ombrelles moirées et unies.
Un assortiment complet de bas et chaussettes.
Chemises et caleçons en Mérinos pour hommes et pour femmes.
Toile d'Irlande et toile de Paris.
Bretagne et Platille.
Toile à draps de 10/4 et 12/4.
F[illegible] papier mâché, nouvel article pour jupes.
[illegible], moires, unies, rayées et moirées, toutes largeurs.
Indiennes Merrimack et Cocheco.
Cotonnades française et américaine.
Coton blanc et écru depuis 3/4 jusqu'à 12/4.
Coton croisé blanc et écru.
Molleton blanc et écru.
Coutil et gingas à matelas.
Casimir et draps.
Serge en laine et en soie.
Fil Alexandre et Marshall.
Soie à coudre d'Italie.
AUSSI—Une infinité d'articles trop longs à détailler.
Il attend aussi par le Rubicon, du Havre, un assortiment de nouveautés parisiennes parmi lesquelles se trouvent des Mantelets confectionnés avec soin et dans le dernier genre. D. B. MACARTY.
21 sep 23e Bourbon

675 CHARRUES.

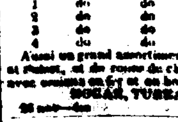

LES soussignés viennent de recevoir de Hall et de Ballenger, de Maysville Ky., un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufacturiers, savoir:

No 1 de Hall, charrues à sucre sans coutre,						$5 50
1	do	do	do	avec	do	7 00
1	do	do	do	do	do	9 00
3	do	do	do	do	do	12 00
4	do	do	Giraffe	do	do	14 00
1	do	do	Sunenil			7 00
2	do	do	do			8 00
1	do	Fluke				12 00
2	do	do				15 00
3	do	do				18 00
1 de Ballenger, charrues à sucre sans coutre,						5 50
1	do	do	do	avec	do	6 50
2	do	do	do	do	do	9 00
3	do	do	do	do	do	11 00
4	do	do	do	do	do	13 00

Aussi un grand assortiment de charrues de Young et Sherret, et de routes de charrette de 2 à 5 pouces, avec essieux en fer et en bois.
HOGAN, TURBAUD & CONAND,
28 nov—30 39, Vieille Levée.

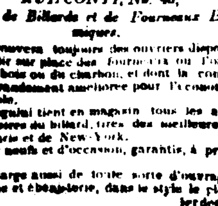

B. ANTOGNINI,
RUE CONTI, No. 46,
Fabrique de Billards et de Fourneaux Economiques.
On y trouvera toujours des ouvriers disponibles pour établir sur place des fourneaux où l'on peut brûler du bois ou du charbon, et dont la construction est grandement améliorée pour l'économie du combustible.
B. Antognini tient en magasin tous les articles et accessoires du billard, tirés des meilleures maisons de Paris et de New-York.
Billards neufs et d'occasion, garantis, à prix très modérés.
Il se charge aussi de toute sorte d'ouvrages de menuiserie et ébénisterie, dans le style le plus moderne. 1erdéc

CAFÉ—Prime café vert de la Havane, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
20 déc 94, rue Commune.

L[illegible]
E. LAFITTA.

POUR ST-MARTINSVILLE.
Vermilionville et points intermédiaires.—Le bateau à vapeur, neuf et tirant peu d'eau, TIME & TIDE, cap. Gaspard Ratier, partira régulièrement pour les ports ci-dessus, samedi, prochain 25 courant à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti ou à
DARBY & TREMOULET,
23 déc— 21, Vieille-Levée

Paquebot du Bayou Sara.
Steamer BELLE CREOLE.—L'élégant steamer BELLE CREOLE, capitaine P. A. Champomier, ayant repris ses voyages réguliers, reçoit maintenant du fret, et partira comme par le passé pour Wilkinsport et les ports intermédiaires sur la route, régulièrement tous les dimanches à 10 heures du matin.
Pour le retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée du char du rail road de West Feliciana, et arrivera en ville tous les jeudis soir, descendant le fleuve pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à
J. L. CHAMPOMIER, Agent,
17 déc—1m No 46 1/2, Vieille Levée.

POUR BATON-ROUGE.—Le paquebot YAZOO, cap. D. B. Hunt, commençant à faire régulièrement ces voyages, partira tous les lundis et jeudis à 10 heures pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires de la côte. Ayant été carené à neuf à St Louis à la satisfaction des inspecteurs de cette ville et de ceux de la Nouvelle Orléans, les chargeurs peuvent se faire assurer à aussi bon marché que par aucun autre steamboat faisant ces voyages. Nous sollicitons le patronage du public que nous espérons mériter par notre zèle et attention pour les passagers. 20 nov

POUR LA BALIZE.—(Deux voyages par semaine). Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedi à 9 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanches à 4 heures du matin, et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi.
POUR LA POINTE A LA HACHE.
Il partira de la ville tous les mercredi matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.
D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir au lieu du dimanche, comme ci-devant.
Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
A. LAROSE & Co,
21oct 71, Vieille Levée.

ARRANGEMENT D'ETE.
Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Fort Bison, Waterloo, Bayou Sara, Pointe Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis, à 10 heures A. M.; et du Bayou Sara tous les samedi matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à BRAVO & LAFITTE ou à GERARD & FERRIER. 29 juin.

DEMANDE d'un steamboat pour touer un brick en haut de la côte, s'adresser à ALFRED KEARNY & Co.
21 déc 9 rue des Magasins

POUR TAMPICO—Le brick fin voilier LEOPOLD O'DONNELL, capitaine J. Heiverson, ayant la plus grande partie de son chargement, et allant à bord, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
A. LAROSE & Co, 70 Vieille Levée.

POUR TAMPICO—Le fin voilier [illegible] double et cheville en cuivre WARNON [illegible], ayant plus de la moitié de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED KEARNY & Co,
16 déc 9, rue des Magasins.

POUR LA HAVANE—Le navire fin voilier ARVUM, capt. Vinal, ayant [illegible] fret engagé, partira sous peu. Pour fret [illegible] autre léger fret ou pour passage, s'adresser au capt. à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
21déc 77, Commune

POUR NORFOLK—La bêle goélette ELIZABETH ANN, capitaine F. [illegible] Pour fret, s'adresser à ALFRED KEARNY & C.
21 déc 9 rue des Magasins

POUR CHARLESTON—[illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED KEARNY & Co,
16 déc 9, rue des Magasins

POUR BALTIMORE.—Le navire fin voilier SEAMAN, capt. Meyrick, ayant une partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
21déc 77, Commune.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier PERSIAN, capitaine Robbins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
23 déc 93, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Ligne des paquebots de l'Union.—Le navire fin voilier WISCONSIN, capitaine Mulford, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue du rail road Pontchartrain ou à
JOHN O. WOODRUFF & Co.,
27 nov 93, Magasins.

POUR NEW-YORK—Ligne de Stanton—Le fin voilier ROBERT PARKER, capitaine Weeks, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, partira dans peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la Monnaie ou à
J. W. STANTON & Co,
21 déc Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Un ajob brick demande un chargement de 120 boucauts de sucre à prendre dans les 50 milles de la ville. ALFRED KEARNY & Co,
18 déc 9 rue des Magasins

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier E. Z. A. Lord Harlsborne, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 déc LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier TIMOLEON, capitaine Freeman, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
14 déc LEVI H. GALE, 93 rue Commune

POUR BOSTON—Le navire fin voilier HOPE, capt. Weston, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
7déc 93, Commune

POUR BOSTON—Le navire MATTAKESET, fin voilier, capitaine Cumming, partira très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
27 nov No. 93, rue de la Commune

POUR BOSTON—Le navire fin voilier WAKONA, capitaine Paine, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord immédiatement, ou à JENKINS & TIGLER,
20 nov 95, rue de la Commune

POUR MARSEILLE—La baleine fine voilier AVERON, capitaine Jordin, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
17 déc rue Commune, No. 95.

POUR NANTES et Bordeaux.—Le fin voilier navire français LOUISE, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JENKINS & TIGLER,
20 nov 95 rue Commune

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire CLAIBORNE, capitaine Gillebrist, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
21 déc 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Passagers de chambre seulement. Le fin voilier navire PESCATORE, capitaine Bourdeau, ayant tout son chargement engagé et prêt à partir, partira le 25 courant. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser vis à vis le marché aux légumes, 1ère municipalité, ou à
JENKINS & TIGLER,
18 déc 95, rue Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire régulier VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au cap. à bord vis à vis le marché aux légumes, 1ère municipalité, ou à
JENKINS & TIGLER,
23 nov 95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le paquebot fin voilier et de première classe, CALLIOPE, capitaine George I. Roger, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment.
Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de jolis aménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE,
17 nov 93, rue de la Commune

Pour le Havre. Le navire HARTLEY, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, avec de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
16 nov 95, rue Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier CAROLUS, capt. Stoner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et à bord, partira jeudi 23 courant. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine ou à BAILEY & BAXTER,
21déc 77, Commune.

POUR LONDRES—La barque fine voilière BRILLANT, capitaine Miller, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
11 déc 95, rue de la Commune.

A VENDRE.—La goëlette fine voilière MEDIATOR, de 97 tonneaux, portant environ 600 barils et en bon état, par
ALFRED KEARNY & CO.,
20 déc 9, rue des Magasins.

PROFESSEUR.
M. Edouard JEGOU, professeur de l'université de Paris, bachelier-es-lettres, bachelier-ès-sciences mathématiques, No 135, rue de Toulouse, a l'honneur d'informer les personnes qui désirent prendre des leçons, qu'il enseignera à ses élèves tout ce qui constitue les études commerciales:
Français, littérature, arithmétique, tenue des livres, arpentage, cubage, &c.
Il se charge de pousser les élèves en mathématiques spéciales aussi loin qu'ils peuvent le désirer.
Arithmétique raisonnée, géométrie synthétique, algèbre, géométrie analytique, statique, chimie, physique, histoire naturelle.
S'adresser à l'adresse ci-dessus ou au Bureau de l'Abeille. 26 nov—30

ETABLES à louer dans la rue de Chartres.—A louer les 3 étages des magasins du No. 34, rue de Chartres, s'adresser à
C. M. SIMPSON,
18 déc Rue de Chartres No 34

BOTTES, souliers et brodequins.—370 caisses en débarquement des navires Tiber et Newton, à vendre par R. G. HOBBS,
17 déc 12, rue de la Douane.

A LOUER.—Le magasin maintenant occupé par M. C. Farquier, encoignure des rues Toulouse et Chartres, possession en sera donnée le 1er janvier 1848.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU,
17déc 17 et 19 St Louis

HOTEL ST-LOUIS.
A louer l'Hôtel St-Louis, s'adresser au bureau de la Banque des Citoyens.
V. ALLAIN,
13 déc—6 Président.

ON désire avoir une dame de confiance, parlant l'Anglais et le Français. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 déc

VEAUX VERNIS—100 douzaines, des premières marques françaises et allemandes, par caisses de 10 et 20 douzaines, ayant droit au drawback.
A vendre par LEON PIERRE,
16 déc—6 26, rue Conti.

EN débarquement de la barque Cabinde de l'Alsacienne, 500 paniers huile douce de J. Plagnol, de 24 onces, à vendre par
18 déc. RAYMOND CAHUZAC, 34, V-Levée

EN Déchargement des navires Vistula & Clinton, de Bordeaux—65 caisses vin de Château Margaux; 20 do do Haut Brion; 6 barriques do do 40 do Montferrand; 30 caisses cerises à l'eau de vie; 60 do fruits au jus; 4 caisses [illegible] de Maxley; 20 1/4 de pipes Cognac de Œuvre J. J. Dupuy; 10 demi do do, 20 1/4 do pipe de Cognac Rastau Charreyer de preuve, à vendre par
18 déc RAYMOND CAHUZAC, 34, V-Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
20 déc 94 rue Commune.